

Conseil d'administration de l'université de Reims Champagne-Ardenne

Séance du Mardi 14 septembre 2021

Membres présents :

Collège des professeurs : Nathalie BARRANDON, Anaïs DANET, Alexandre DENOYER, Guillaume GELLÉ, Béatrice MARIN, Dominique ROUX

Collège des autres enseignants : David ANNEBICQUE, Jean-Marc BASCOURRET, Christelle DECLERCQ, Sandrine DHONDT-CORDELIER, Suzane EL HAGE, Françoise LE NY, Yohann RENARD, Emmanuel RIGUET

Collège étudiants : Lucie CONTAL, Matéo MEVIZOU

Collège BIATSS : Emmanuel BONNET, Virginie BRULÉ-PNTAUX, Nathalie HUMBERT, Philippe POPLIMONT, Frédéric VELARD

Personnalités extérieures : Patricia DURIN, Colette THOMAS

Membres représentés :

Georges DURRY a donné pouvoir à Françoise LE NY

Hamid MORJANI a donné pouvoir à Anaïs DANET

Augustine LEMOINE a donné pouvoir à Matéo MEVIZOU

Ambre PERRIGUEY a donné pouvoir à Nathalie HUMBERT

Corinne DHILLY et Arnaud HUGUEL ont donné pouvoir à Philippe POPLIMONT

Aude GALLAND et Jean-Luc PROST ont donné pouvoir à Guillaume GELLÉ

Membres excusés :

Georges DURRY, Hamid MORJANI, Augustine LEMOINE, Ambre PERRIGUEY, Isabelle HELIOT-COURONNE, Edwige HELMER-LAURENT, Corinne DHILLY, Aude GALLAND, Arnaud HUGUEL, Jean-Luc PROST

Membres de droit :

Hélène ŒUF, Agent comptable

Invités de droit :

Monsieur le Recteur représenté par Madame Hélène IGGERT

Étienne DESMET, Directeur général des services

Invités :

Essaid AIT-BARKA, Ahlem ARFAOUI, Tamar BALAN, Laure CASTIN, Christophe CLEMENT, Marie-Renée DE BACKER, Olivier DUPERON, Anne GALLOIS, Emmanuel HENON, Damien JOUET, Anne JUSSIAUME, Emmanuelle LECLERCQ, Thierry LETELLIER, Aurore LONCHAY, Laurent LUCAS, Jimmy MOREL, Marie OLIVIER, Patrick RAVAUUX, Marie-Odette VICTOR, Isabelle TITEUX-PETH

Ordre du jour :

1°) Points d'information

2°) Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 22 juin 2021

3°) Questions financières :

- **Budget rectificatif**
- **Tarifification de la formation professionnelle et continue**
- **Tarifification des validations d'acquis**

4°) Présentation de l'étude d'impacts socio-économiques de l'URCA, pour information

5°) Questions ressources humaines :

- **Référentiel PCA/PRP**

6°) Questions immobilières :

- **Cession de l'ESI Reims**
- **Attribution de logement de fonction pour nécessité absolue de service**
- **Approbation du déclassement d'un bien immobilier**

7°) Réseau ESR :

- **Délibérations du conseil des établissements associés du 23 février 2021**

8°) Questions pédagogiques :

- **Relevé de décisions de la CFVU du 15/06/2021**

9°) Questions recherche :

- **Relevé de décisions de la Commission Recherche du 29/06/2021**

10°) Questions diverses

1. Points d'information :

Monsieur le président effectue un point sur la rentrée universitaire. Du fait du nombre de personnes vaccinées, la situation actuelle pourrait rester stable durant l'année universitaire. Il insiste sur le respect des gestes barrières et des jauges des salles de cours.

Il souhaite la bienvenue à plusieurs membres du conseil d'administration, monsieur Yohann RENARD du collège autres enseignants, madame Colette THOMAS, représentante du CNRS, et madame Véronique MARCHET, représentante de la région Grand Est. Il souhaite également la bienvenue au nouveau directeur général des services, monsieur Étienne DESMET.

Monsieur Étienne DESMET se présente.

Monsieur le président signale une interdiction d'accès aux locaux d'une durée de trente jours pour un étudiant.

Monsieur Olivier DUPERON fait lecture des procurations et membres excusés.

2. Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 22 juin 2021 :

Mesdames Nathalie HUMBERT et Ambre PERRIGUEY (par l'intermédiaire de madame HUMBERT) demandent une correction chacune concernant l'une de leurs interventions.

Le conseil d'administration de l'université de Reims Champagne-Ardenne approuve le procès-verbal de la séance du 14 septembre 2021, à l'unanimité.

3. Questions financières :

- Budget rectificatif

Madame Hélène ŒUF explique que ce budget rectificatif (BR) marque la réussite et la dynamique de l'établissement dans le cadre des appels à projet avec deux opérations d'importance dans le cadre du plan de relance avec la rénovation du bâtiment 7 du Moulin de la Housse et les travaux sur l'IUT de Troyes. De nombreux projets PIA ont également été intégrés à ce budget. Les coûts COVID et Vigipirate vont être mutualisés. Les grands agrégats du budget vont être mis à jour suite à la clôture 2020. Ce budget ne fera pas état d'une évolution des crédits de personnels, ni en dépenses, ni en recettes. Ce point apparaîtra sur le BR de la fin d'année.

Les encaissements progressent de plus de 19 148 k€. Les décaissements sont de 9 977k€. Le solde budgétaire s'établit donc à 3071 k€. La première recette de l'établissement est la SCSP qui augmente de 753 k€ avec 460 k€ pour le dialogue stratégique et de gestion (équipement du Learning Lab pour 150 k€, émergence de formations innovantes et internationales en bioéconomie pour 90 k€, le projet AEROLAB pour 120 k€, l'accélération du développement de l'Institut en Intelligence Artificielle en Santé pour 100 k€) et 293 k€ pour la partie fonctionnement de la LPR. Les recettes globalisées ont été mises à jour pour 1 172 k€ avec l'inscription de nouvelles subventions (1 000 k€ d'analyses COVID, 701k€ de subvention Région et 176 k€ de formation continue) et la disparition de certaines subventions (345 k€ de subventions dont l'opération retardée avec la Villa Bissinger et celle avec le FNADT, 254 k€ d'aides aux apprentis, 86 k€ de droits d'inscription et 70 k€ de taxe d'apprentissage). Les recettes fléchées ont également été mises à jour (13 361 k€ du plan de relance, 2 480 k€ de PIA,

1 262 k€ de recherche et 826 k€ pour le pacte de compétences Grand Est). La subvention pour les maîtres de stage universitaire est revue à la baisse avec moins 430 k€.

L'enveloppe de dépenses en fonctionnement augmente donc de 3 149 k€. Les dépenses en recherche augmentent de 1 068 k€, et de 849 k€ en formation réalisées. La mutualisation des coûts COVID et Vigipirate est réalisée sur les gels de début d'année pour un montant de 547 k€. L'enveloppe pour le pilotage d'un montant de 1 233 k€ prend également en compte les consommables pour le laboratoire COVID, ainsi que les versements aux anciens partenaires du CFA.

L'évolution des dépenses est significative en investissement avec une augmentation de 14 080 k€ en AE. Cette somme concerne le pilotage pour 8 882 k€ (plan de relance notamment), la recherche pour 3 431 k€ et la formation pour 1 768 k€. Les dépenses non ouvertes en CP concernent le plan de relance et l'enceinte climatique. Les paiements seront réalisés en 2022 et 2023.

Les opérations d'inventaire ont été mises à jour. Les dotations aux amortissements et les reprises correspondantes du compte financier 2020 ont été intégrées à ce stade. De plus, les sommes dues aux anciens partenaires du CFA vont être reversées sans impacter le résultat de cette année puisque ces sommes avaient été portées en charges à payer.

La CAF s'établit donc à 5 646 k€. Le résultat est de 410 k€. La variation du fonds de roulement est de – 9 841 k€. Par rapport au budget initial, le résultat progresse de 745 k€ et la CAF de 889 k€. Le prélèvement sur le fonds de roulement est en hausse de 1 988 k€ avec un niveau final à 21 308 k€, soit 38,1 jours de fonctionnement. La trésorerie s'élève à 40 552 k€, soit 72,51 jours de fonctionnement.

Monsieur le président indique que des éléments de la LPR apparaissent dans ce budget rectificatif, notamment des notifications pour charges de service public intermédiaires. En application de ces éléments, il y a la hausse des contrats doctoraux pour les nouveaux doctorants. La prime d'enseignement supérieur a également été revalorisée.

Il souhaite également insister sur des éléments liés à l'activité de l'université et à sa réussite dans un certain nombre de grosses opérations. Il remercie l'ensemble des personnes ayant contribué à ces résultats. Concernant le plan de relance de 13 millions d'euros, l'URCA est l'une des seules universités à avoir reçu ce type de somme sur des opérations d'envergure, c'est-à-dire sur des opérations supérieures à 5 millions d'euros. Il s'agit de la rénovation du bâtiment 7 du campus Moulin de la Housse et la rénovation thermique de l'IUT de Troyes. De gros projets d'investissement sont à venir, notamment des projets du PIA sur les campus des métiers et des qualifications, ainsi que sur l'appel à projet « démonstrateurs numériques ». Cela se traduit également par la réussite relative aux projets du dialogue stratégique et de gestion. Quatre projets ont été proposés et seront en partie financés. Grâce au projet AéroLab, l'URCA a pu obtenir une chaire industrielle de l'ANR. L'établissement est performant sur ces appels à projet compétitifs. Des opérations immobilières en cours de finalisation sont financées en grande partie par l'université, notamment la Maison des Sciences Humaines qui sera achevée en fin d'année avec un coût de plus de 2 millions d'euros. Les résultats positifs de l'université servent donc à réinvestir dans l'immobilier, mais également dans la recherche et la pédagogie. L'établissement va continuer sur cette lancée, notamment avec une opération concernant le campus Moulin de la Housse, la Maison des Sciences et le Centre de culture scientifique, technique et industrielle.

Monsieur Olivier DUPERON indique que la commission des moyens a rendu un avis favorable à l'unanimité pour ce budget rectificatif.

Monsieur Frédéric VELARD demande si l'absence de mise à jour de la masse salariale dans ce budget est susceptible d'impacter la future campagne d'emplois.

Monsieur le président répond par la négative puisque la future campagne d'emplois impactera les derniers mois de l'année 2022. Le budget rectificatif est plus technique que politique. Les éléments de masse salariale seront ajustés dans le dernier budget rectificatif.

Le conseil d'administration de l'université de Reims Champagne-Ardenne approuve le budget rectificatif n°1 avec 27 voix pour et 4 abstentions.

- **Tarification de la formation professionnelle et continue**

Monsieur Damien JOUET explique qu'il s'agit d'une régulation des tarifs dans le cadre de la loi « Choisir son avenir professionnel ». Les universités votent à présent leurs propres tarifs avec une harmonisation entre les universités. Les tarifs sont légèrement revus à la hausse.

Monsieur Emmanuel HENON ajoute que pour la tarification globale de la formation professionnelle continue, la seule modification concerne le BUT (bachelor universitaire de technologie).

Le conseil d'administration de l'université de Reims Champagne-Ardenne approuve la tarification de la formation professionnelle et continue applicable à compter du 1^{er} octobre 2021, à l'unanimité.

- **Tarification des validations d'acquis**

Le conseil d'administration de l'université de Reims Champagne Ardenne approuve la tarification des validations d'acquis applicable à compter du 1^{er} octobre 2021, à l'unanimité.

4. Présentation de l'étude d'impacts socio-économiques de l'URCA, pour information :

Monsieur le président présente l'étude d'impacts socio-économiques de l'URCA.

Madame Nathalie HUMBERT indique que madame Ambre PERRIGUEY fait remarquer son regret que l'article paru dans le journal Le Monde ne puisse être lu par tout le monde puisqu'il faut être abonné. Elle regrette également que la présentation en conseil d'administration soit si tardive.

Monsieur le président indique que l'article était contenu dans la revue de presse envoyée aux personnels. La présentation en conseil d'administration a été tardive car il y a eu des conseils d'administration très focalisés sur la question de la gestion de la crise sanitaire. Il s'agit d'une étude qui a vocation à être actualisée et enrichie.

Madame Anaïs DANET demande s'il est possible de savoir comment est mesurée la soutenabilité des emplois à l'extérieur.

Monsieur le président répond que ce modèle de mesure, intitulé Local Footprint, a été créé par le prix Nobel monsieur Wassily LEONTIEF.

Madame Nathalie BARRANDON indique qu'il est très bien de valoriser l'impact économique et social de l'établissement au niveau local, national et mondial. Elle ne comprend pas la remarque relative aux enseignants-chercheurs ne vivant pas à Troyes ou à Reims puisque l'impact est justement national et mondial.

Monsieur le président indique qu'il y a pour le métier d'enseignant-chercheur une obligation de résidence dans un rayon de 30 km autour de l'établissement. Des demandes de dérogation à l'obligation de résidence peuvent être faites et accordées. Il n'a jamais accordé des dérogations de

résidence pour quatre-vingts départements. Il a découvert les lieux de résidence d'un certain nombre de fonctionnaires ne répondant pas à cette obligation de résidence.

Madame Colette THOMAS demande s'il existe des éléments de comparaison avec d'autres universités pour cette étude.

Monsieur le président répond que cette partie est en préparation au niveau de la conférence des présidents d'université. Une étude pour les universités U10 (universités de recherche intensive française) a été menée par un cabinet européen qui confirme globalement les grandes tendances. Des études ont également été faites par des agences d'urbanisme n'ayant pas de déclinaison précise sur les territoires connus. Ces études se concentrent sur l'établissement et non sur les sites de l'établissement. Concernant les impacts économiques, les fourchettes utilisées pour l'étude de l'URCA et les autres études sont sensiblement les mêmes mais les méthodologies et modèles sont différents.

Madame Marie-Odette VICTOR ajoute que les autres études sont à l'échelle de l'enseignement supérieur et de la recherche pour un territoire donné.

Monsieur le président indique que la conférence des présidents d'université a demandé une étude sur le poids de l'université française dans l'économie du pays afin d'apporter des éléments importants au débat public de la prochaine campagne présidentielle.

5. Questions ressources humaines :

- Référentiel PCA/PRP

Monsieur Olivier DUPERON explique qu'il n'y a pas de modification mais que ces référentiels doivent être votés tous les ans en application du code de l'éducation.

Monsieur le président indique qu'il faudra ajouter la notion de BUT dans le référentiel PCA pour les responsables de DUT pour l'année 2021.

Madame Christelle DECLERCQ demande le niveau visé pour les responsabilités. Elle demande si pour le master c'est la mention qui est visée.

Monsieur Damien JOUET répond que le référentiel est basé sur le nombre d'étudiants en licence ou en master et par mention. Les composantes font ensuite la répartition.

Monsieur Olivier DUPERON ajoute qu'il s'agit d'une remontée des composantes qui s'appuie sur l'organisation propre à chaque mention de master, en fonction des parcours.

Le conseil d'administration de l'université de Reims Champagne-Ardenne approuve la mise en place d'un référentiel des primes de charge administrative (PCA) et des primes de responsabilité pédagogique (PRP) au titre de l'année universitaire 2021-2022, à l'unanimité.

6. Questions immobilières :

- Cession de l'ESI Reims

Monsieur Olivier DUPERON explique qu'il s'agit d'une cession de la ville de Reims à l'État avec par la suite une rétrocession à l'université dans le cadre de l'opération d'aménagement de l'ESI Reims.

Monsieur le président ajoute qu'il s'agit d'une nécessité pour effectuer l'extension de l'ESI Reims. Il remercie la ville de Reims et la communauté urbaine du Grand Reims qui a ont fait une cession à titre gracieux du bâtiment et des parcelles.

Le conseil d'administration de l'université de Reims Champagne-Ardenne approuve la cession de deux parcelles de terrain (parcelles EI 180 et 182) et du bâtiment d'enseignement de l'ESI Reims (parcelle EI 174) Allée Albert Caquot 51100 Reims (Marne) par la ville de Reims à l'État dans le cadre du projet stratégique de l'établissement, à l'unanimité.

- **Attribution de logement de fonction pour nécessité absolue de service**

Monsieur Olivier DUPERON indique qu'il s'agit d'une délibération demandée par les textes.

Le conseil d'administration de l'université de Reims Champagne-Ardenne approuve l'attribution d'un logement concédé pour nécessité absolue de service, à l'unanimité.

- **Approbation du déclassement d'un bien immobilier**

Monsieur Olivier DUPERON explique qu'il s'agit de l'approbation du déclassement de l'ancien siège de l'IUTL situé rue Libergier à Reims. Il doit être déclassé du domaine public universitaire pour être intégré dans le domaine privé puisqu'il n'est plus affecté à l'usage du public. Cela permettra ensuite la cession du bien.

Monsieur le président ajoute que cet immeuble n'était plus aux normes de sécurité pour l'accueil du public. Le projet est de le mettre en vente puisque l'université n'en a plus besoin. L'argent sera ensuite réinvesti dans les nouvelles constructions, dont celles du Moulin de la Housse qui devraient comprendre les bureaux de l'IUTL.

Le conseil d'administration de l'université de Reims Champagne-Ardenne constate la désaffectation de l'immeuble sis 52 rue Libergier à Reims et approuve son déclassement du domaine public et son intégration au domaine privé universitaire, à l'unanimité.

7. Réseau ESR :

- **Délibérations du conseil des établissements associés du 23 février 2021**

Monsieur le président explique que la politique de site est conduite par un regroupement des établissements sous forme d'association avec un chef de file qui est l'URCA. Le conseil des établissements associés (CEA) ne peut pas être décisionnaire puisque l'ensemble de la politique est rattaché à l'URCA. Il doit donc y avoir un vote conforme du conseil d'administration de l'URCA aux délibérations du CEA. Le CA ne peut pas modifier les délibérations mais peut les rejeter afin qu'elles soient retravaillées.

Madame Ahlem ARFAOUI ajoute que chaque année, un appel à manifestation d'intérêt (AMI) est lancé dans le cadre des collaborations entre les partenaires. L'objectif de ces appels est de lancer un partenariat entre les équipes, les chercheurs, les administrateurs. Les porteurs de projet participent aux projets au niveau de la région. Une dynamique est en train de s'installer. Le but avec le CEA est de rapprocher au maximum les thématiques des AMI à la thématique du site mais également au-delà, au niveau national.

Le conseil d'administration de l'université de Reims Champagne-Ardenne approuve les délibérations du Conseil des Établissements Associés du 23 février 2021, à l'unanimité.

8. Questions pédagogiques :

- **Relevé de décisions de la CFVU du 15/06/2021**

Néant

9. Questions recherche :

- **Relevé de décisions de la Commission Recherche du 29/06/2021**

Néant

10. Questions diverses :

Madame Nathalie BARRANDON demande ce qu'il en est pour l'URCA de l'annonce du premier ministre concernant l'octroi d'emplois supplémentaires compte tenu de l'augmentation du nombre d'étudiants.

Monsieur le président répond que des subventions pour charges de service public ont été accordées à des établissements qui s'éloignaient de 8% de la moyenne des dotations en subvention pour charges de service public par rapport à leur nombre d'étudiants. L'URCA n'en fait pas partie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15h18.